

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



Le SAVS est un service médico-social issu de la loi du 11 février 2005. S'adressant à des adultes en situation de handicap, il contribue à la réalisation de leur projet de vie, par un accompagnement adapté, favorisant ainsi leur insertion en milieu ordinaire.

Le SAVS se fait force de conseil, d'aides pratiques pour tout ce qui concerne la vie courante, qu'il s'agisse des domaines de la santé, de l'alimentation, des démarches administratives, du logement, du travail, des loisirs, de la gestion budgétaire ...

Le SAVS dispose d'agrément pour des places d'accompagnement à la vie sociale. Il est financé par le tarif journalier fixé par le Conseil Départemental.

Sa capacité d'accueil est de 39 places.

Bénéficiaires

Il s'adresse à des personnes adultes handicapées psychiques « stabilisées », vivant dans le Puy-de-Dôme, reconnues par la M.D.P.H.

Ces bénéficiaires sont des personnes qui acceptent d'être accompagnées par notre service et qui souhaitent acquérir plus d'autonomie.

L'accompagnement prend en compte les difficultés inhérentes à chaque personne, qu'elles soient individuelles ou sociales.

Le public accueilli est pris en charge, après décision par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.) de la M.D.P.H. (CASF - Article D312-155-13).

Objectifs

- Donner à la personne handicapée psychique les moyens de maintenir et de développer son autonomie sociale, voire professionnelle
- Orienter, guider et soutenir cette personne, aussi bien dans la vie quotidienne que dans l'organisation de ses loisirs
- Permettre l'accès et/ou le suivi des droits fondamentaux : soins, logement, culture, insertion professionnelle, emploi
- Aider à l'accomplissement d'un projet personnel dans le respect de la liberté du bénéficiaire
- Favoriser l'épanouissement et le développement de toutes les potentialités en restaurant un sentiment de sécurité et de confiance
- Favoriser la pleine participation à la vie de la cité en permettant notamment l'accès aux droits civiques et sociaux élémentaires (accès au logement, à la culture, à l'insertion professionnelle)
- Créer un environnement favorable à l'insertion sociale
- Proposer une coordination entre les différents intervenants autour de la personne, mobiliser les acteurs et les partenaires locaux

Les Activités Proposées

ATELIER DU MERCREDI

Le personnel du SAVS propose un atelier le mercredi après-midi qui se définit comme un atelier de convivialité et qui se déroule au sein du service.

C'est un espace où le collectif peut être travaillé et vient en complément du travail individuel réalisé par le pôle socio-éducatif.

L'atelier s'adresse à toute personne désireuse de lien.

Il est encadré au minimum par trois professionnels.

La participation des bénéficiaires se fait sur la base du volontariat, mais le nombre de participants, pour un bon fonctionnement, est limité à dix personnes.

Au sein de cet atelier, différentes activités sont proposées :

- **Arts graphiques** : peinture, dessin
- **Arts manuels** : création de différents supports, objets de décoration par le biais de différents accessoires : papier, colle, crayon, perles...
- **Atelier culinaire** : cet atelier stimule les facultés cognitives et implique des notions de don et de partage. Par ailleurs, il peut être reproduit en individuel à domicile.

- **Atelier jeux** : il permet d'éveiller des notions de plaisir et de partage. Il s'agit de décider ensemble d'une activité, de la mettre en oeuvre, d'apprendre parfois à d'autres et de s'amuser. L'autonomie doit être optimisée pour laisser chacun vivre ce moment comme il le souhaite.



SORTIES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

Le service propose des activités les dimanches et jours fériés, encadrées par deux professionnels.

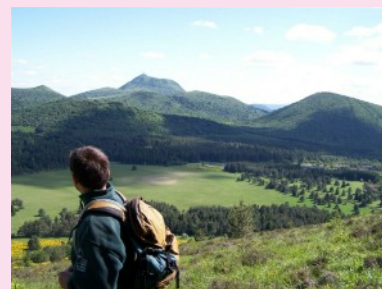
Pour les bénéficiaires, la participation à ces activités est facultative, elle relève d'une démarche volontaire de leur part. Une pièce est mise à disposition dans les locaux du service pour les activités intérieures. Les activités proposées

seront alors semblables à celles du mercredi après-midi.

Les sorties extérieures sont étudiées en équipe et mises en cohérence avec les souhaits exprimés par les bénéficiaires.

Ces sorties extérieures s'organisent sur la demi-journée avec le repas du midi. Les activités proposées sont diverses et variées :

- **Les repas** : restaurant, cafétéria, pique-nique, barbecue
- **Sorties culturelles** : visites de châteaux, de musées, festival du court-métrage...
- **Sorties loisirs** : cinéma, bowling, randonnée, parc animalier, cirque.

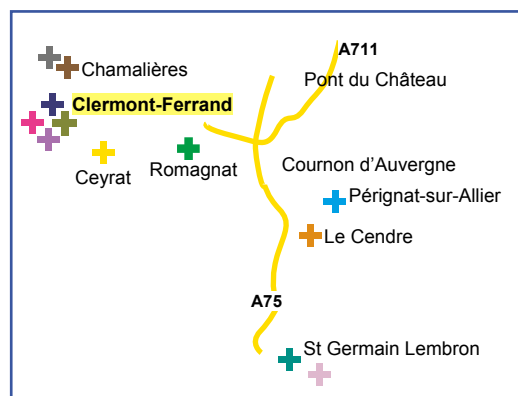


Situation géographique

Bus : 6 - Arrêt : Maison Rouge

Coordonnées GPS :

17 rue Pierre Doussinet, 63000 Clermont-Ferrand,
Latitude : 45.767449 | Longitude : 3.118113



Site : <http://www.croixmarine.fr/>